

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-quatre, le onze du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Daniel BONHOMME, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 4 septembre 2024

Quorum atteint

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 14 Nombre de Votants : 14

**DELIBERATION N° 62/2024 – ENS – ELABORATION DU PLAN DE
GESTION SIMPLIFIE DE L'ESPACE NATUREL DE LA VALLEE DU
RISCOP**

Monsieur Le Maire expose la consultation pour l'élaboration du premier plan de gestion du site de la Vallée du Riscop, classé espace naturel sensible par le Département d'Ille et Vilaine qui a été lancée sur le site des marchés publics de Mégalis.

Le Département d'Ille-et-Vilaine mène une politique de préservation des espaces naturels sensibles (ENS) depuis 1974. En 2009, le Département a souhaité revoir cette politique et a rédigé un schéma départemental des espaces naturels sensibles planifiant les objectifs et actions de cette politique à 10 ans.

Le projet de mandature 2016-2021 du Conseil départemental prévoit de « mettre à 20 minutes d'un espace naturel préservé tout.e Bretonne et Breton ». Sept « zones blanches ENS » dans lesquelles le domicile des Bretonnes et Bretons est à plus de 20 minutes d'un espace naturel sensible (ENS) ouvert au public ont été identifiées en Ille-et-Vilaine. En 2017, la révision à mi-parcours du schéma départemental des espaces naturels sensibles d'Ille-et-Vilaine a abouti à des ajustements de la politique des espaces naturels notamment pour une mise en conformité avec le projet de mandature. Par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil départemental a souhaité développer plusieurs modes d'intervention spécifiques pour répondre à cet engagement et notamment le lancement d'un nouveau dispositif de labellisation de sites espaces naturels sensibles en partenariat avec les collectivités locales, propriétaires de ces espaces.

C'est dans ce cadre qu'une convention de labellisation ENS du site de la Vallée du Riscop a été signée avec la commune de Saint Broladre et la communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont Saint Michel

Le schéma prévoit à l'axe stratégique n°1 de « poursuivre et d'améliorer la connaissance et l'évaluation du patrimoine naturel, géologique et paysager d'Ille-et-Vilaine » et à l'action n°2 de

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

cet axe de « développer la connaissance des habitats et des espèces de l'Ille-et-Vilaine ».

Le Département souhaite donc disposer d'états des lieux précis, réalisés selon une méthode standardisée, afin d'obtenir des données homogènes entre sites, y compris sur les espaces naturels sensibles labellisés ou en voie de l'être. Cette étude s'inscrit donc dans cet objectif.

L'espace naturel de la Vallée du Riscop comporte un ensemble de milieux naturels s'inscrivant dans la vallée du Riscop. Il s'agit d'un site qui s'étend le long de la vallée boisée du ruisseau du Riscop, entre l'étang « du haut » (lieu-dit Moulin du haut) jusqu'au bourg de Saint-Broladre (parking sud place de l'église). Un ancien étang inclus dans le site, dénommé l'étang « du bas », constitue une zone humide à restaurer. La vallée abrite également deux moulins dont un en ruine. Le site présente donc des intérêts multiples et offre un potentiel indéniable d'ouverture au public pour la découverte et la sensibilisation sur ses richesses naturelles et paysagères. Il répond à ce titre aux critères d'éligibilité de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département.

Le présent marché vise à l'élaboration du premier plan de gestion du site. Le site concerné étant un espace naturel labellisé ENS, le plan de gestion qui sera élaboré devra être un plan de gestion simplifié, qui sera dénommé « plan de gestion allégé ».

L'objet de l'étude est l'élaboration du premier plan de gestion du site de la Vallée du Riscop, classé espace naturel sensible par le Département d'Ille et Vilaine.

Le plan de gestion est un outil de planification sur 10 années qui permet de définir des objectifs de gestion, puis de programmer l'ensemble des opérations à mener annuellement pour atteindre ces objectifs validés au préalable par le propriétaire, le gestionnaire et le Département d'Ille-et-Vilaine. Cet outil devra également permettre d'évaluer *a posteriori* la gestion mise en place.

Le plan de gestion est un document rédigé en concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant sur l'espace naturel.

La gestion mise en place doit permettre de conserver, voire d'accroître la valeur patrimoniale du site par la définition d'opérations déterminées en fonction d'objectifs précis.

Le plan de gestion doit optimiser l'efficacité des moyens à mettre en œuvre, notamment les ressources humaines, matérielles et financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le dossier de consultation qui a été mis en ligne sur Mégalis, pour retenir un bureau d'étude qui élaborera le premier plan de gestion du site de la vallée du Riscop, classé espace naturel sensible par le Département d'Ille et Vilaine.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (M. BONHOMME, Mme CHARMEUX)

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 17 septembre 2024
et transmission en Préfecture, le 17 septembre 2024
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 11 septembre 2024

Le Maire
Jean-François GOBICHON



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU

